



MISSION TRANSITION NUMÉRIQUE  
APPEL À LABELLISATION INS'pir  
Phase émergence  
Innovation Numérique et Sociale, projet d'initiative régionale

**Pour stimuler l'innovation et la créativité par le numérique, au service des besoins exprimés par les habitants et acteurs des Hauts-de-France**

## CONTEXTE

La Région Hauts-de-France s'est dotée en 2016 d'une feuille de route numérique articulée en quatre axes, dont le développement des usages et de l'innovation. Le dispositif INS'pir visant à stimuler l'innovation numérique constitue un volet de cette stratégie.

## ENJEUX DE L'INNOVATION NUMERIQUE ET SOCIALE

Face à l'accélération croissante et massive de la diffusion de l'usage des outils et pratiques numériques dans la société régionale, la Région fait le constat qu'il faut plus que jamais mettre le numérique au service des enjeux de notre territoire, en associant les usagers.

Longtemps, les innovations numériques étaient principalement technologiques, issues des laboratoires ou des entreprises spécialisées. Mais quand il s'agit de trouver un co-voiturage dans son village, de s'assurer que l'ascenseur du métro est bien disponible pour les personnes à mobilité réduite, ou de connaître le contenu des aliments préparés pour les personnes allergiques, les innovations numériques deviennent sociales et offrent une aide au quotidien.

L'innovation numérique et sociale consiste donc à imaginer collectivement (par et pour les habitants) des réponses nouvelles, mobilisant les outils et pratiques numériques, à des besoins sociétaux non satisfaits, en l'état actuel de l'offre privée ou publique. Elle est complémentaire de l'innovation technologique.

Même si elle reste améliorable, une modalité d'aide à l'émergence d'idées impliquant les usagers autant que les innovateurs numériques (esprit co-design) ayant fait ses preuves est l'organisation de rencontres créatives, courtes, intenses, pluridisciplinaires, fertiles. Ces rencontres croisent les compétences et points de vue, afin de faire foisonner des idées, des prototypes, des projets d'entreprises (type idéathons, challenges de créativité, start-up week end, boot camps, hackathons...).

Ces temps forts font naître des idées, des groupes informels, révèlent des talents, mais nécessitent d'anticiper le suivi de ces projets. Il faut conseiller les porteurs de ces projets, les aider à les structurer, réaliser des prototypes pour preuves de concept, à rechercher des partenaires... jusqu'à leur autonomisation dans les parcours classiques d'aide à la création d'activité, pour le développement de nouveaux services ou produits.

Le dispositif INS'pir répond à ces constats et facilite la naissance de ces innovations, depuis leur émergence via des temps de co-créativité, jusqu'à leur diffusion en passant « de l'idée au projet » (de l'expérimentation à la création d'activités, pour laquelle d'autres dispositifs existent).

## LE DISPOSITIF REGIONAL : le label INS'pir

Le dispositif INS'pir offre la possibilité d'une intervention Régionale à tous les moments du processus d'émergence et d'accompagnement des innovations numériques et sociales :

- Par le soutien au travers d'une labellisation à l'organisation de rencontres créatives, objet du présent appel à projets, dont les modalités sont décrites ci-après,
- Par la mobilisation de ses partenaires et en premier lieu l'Agence régionale de l'Innovation Hauts-de-France Innovation Développement (HDFID) pour conseiller et accompagner les groupes-projets nés de ces événements créatifs, modalités décrites ci-après,
- Par l'aide à la valorisation (via un site « innovation store ») et à la diffusion des idées auprès de ré-utilisateurs ou partenaires potentiels (investisseurs, experts, équipiers, territoires d'expérimentation, incubateurs, parcs d'innovation..); Modalités décrites ci-après.



Une action de la feuille de route numérique des Hauts-de-France : <https://numerique.hautsdefrance.fr/la-region-et-le-numerique/mission-developpement-usages-numeriques/>

## L'APPEL À PROJETS « ÉVÈNEMENTS CRÉATIFS » : la labellisation de la phase émergence

Les événements créatifs doivent être organisés pour stimuler l'innovation dans des dynamiques thématiques ou territoriales préexistantes et répondre à des « défis » exprimés par les acteurs concernés comme des challenges à la créativité numérique.

Il ne s'agit pas d'une opération de communication mais de création de valeur sur les territoires. En terme d'objectifs, les organisateurs doivent viser au moins l'une de ces thématiques : la sensibilisation à l'entrepreneuriat, la création d'activités ou de projets innovants dans un secteur donné, le fait de booster des projets existants, de découvrir la force de l'intelligence collective.

Ainsi, il est attendu que ces événements aient des effets induits sur les domaines thématiques impactés, sur les écosystèmes locaux, sur l'esprit d'entreprises, la promotion des méthodes créatives ou l'engagement des jeunes dans le numérique.

Afin de garantir le développement d'innovations numériques et sociales, le dispositif INS'pir s'est doté d'une charte qui reprend les caractéristiques fondamentales de l'innovation sociale :

- L'inscription dans le contexte local et ses besoins, (comité de pilotage multipartenarial) ;
- L'association des usagers, dès la co-conception des solutions ;
- La multidisciplinarité, la collaboration et la transversalité, pour imaginer des réponses adaptées ;
- L'usage de modèles économiques hybrides ;
- L'inscription des actions dans une logique d'innovation ouverte (partage, diffusion) : notamment sur « l'[Innovationstore](#) » ;
- Le droit à l'échec.

Cette charte, reprise en annexe, **doit être signée par l'organisateur** qui sollicite la labellisation et en accepte ainsi les principes.

Pour soutenir l'organisation d'événements, la Région pourra accompagner les organisateurs (collectivités, associations...) dans la conception et la mise en œuvre de ces événements en les labellisant :

- par l'appui en conseil sur les méthodes d'animation, les experts mobilisables, la conception de processus amont/aval des événements, l'articulation avec les stratégies territoriales ou sectorielles,

- par la mise en réseau et l'animation de ce réseau de lieux et d'animateurs (partage d'expériences, mutualisations...);
- par un soutien financier aux organisateurs pour professionnaliser les événements, donner plus d'écho, élargir la participation (nombre, variété), impliquer les partenaires, créer les conditions matérielles propices à la créativité...

## UNE LABELLISATION AVEC OU SANS FINANCEMENT

Par la labellisation régionale et la signature de la charte les organisateurs adhèrent aux valeurs fondatrices de INS'pir. Un dialogue continu entre la Région et les organisateurs doit se construire avant, pendant et après la manifestation.

Les organisateurs s'engagent à communiquer auprès de leurs participants les conditions :

### Relativement à la protection des données des données à caractère personnel

La Région Hauts-de-France, soucieuse des droits des individus, notamment au regard de la protection des données à caractère personnel, s'engage à ce que les traitements mis en œuvre dans le cadre des dispositifs qu'elle finance ou accompagne soient conformes à la réglementation en vigueur.

Applicable depuis le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) renforce les droits des personnes sur leurs données à caractère personnel et responsabilise l'ensemble des acteurs traitant ces données.

L'organisation de l'évènement et des suites qui pourront lui être données impliquent le traitement de données à caractère personnel et en particulier les identités, images ou coordonnées des participants.

Les organisateurs traitent ces données en conformité avec la réglementation et s'assurent de l'information des personnes concernées sur leurs droits, tels que définit au chapitre III du RGPD.

Dans l'objectif d'assurer l'accompagnement, le suivi des projets et l'évaluation de la satisfaction des participants aux événements, la Région sera destinataire des données à caractère personnel des équipes participantes.

### Relativement au droit d'image

La Région, à des fins de relais de communication sur l'évènement est susceptible de capter des images. L'organisateur prévoit les conditions de droit d'utilisation d'images durant son événement en faisant signer aux participants une autorisation de droit à l'image et la communiquera à la Région.

### Relativement aux droits de la propriété intellectuelle sur les projets

En cas d'existence de porteurs de projets en amont de l'évènement, il revient aux organisateurs de prévoir les conditions de co-créativité autour du projet (dépôt de brevet, accord de confidentialité, droits d'auteurs pour les logiciels si non libres).

### La mise en lumière des idées pour la création d'un écosystème régional

Dans un esprit d'innovation ouverte, les organisateurs et les participants sont invités à déposer leurs idées dans « l' [innovation store](#) ». Il s'agit de l'idée donc d'une [description succincte](#) de l'innovation à son stade d'idée (libre de droit). Par défaut, l'équipe INS'pir fera une proposition rédigée à l'équipe. Si le dépôt des idées dans « l'Innovation Store » n'avait pas été effectué par l'équipe du projet, l'organisateur de l'évènement s'en chargera, en ayant pris soin de recueillir le consentement explicite de l'équipe, en particulier pour la publication de l'adresse mail de contact si celle-ci revêt un caractère personnel.

### La poursuite d'une idée

Chaque membre d'une équipe doit donner quitus aux autres membres de l'équipe en cas de non poursuite. Le porteur de projet -autant que possible- associera les membres de son équipe qui seraient désireux de poursuivre la collaboration au-delà de l'évènement de co-créativité.

### L'accompagnement

Les idées émergées nécessitent d'être accompagnées. Cet accompagnement est à prévoir en amont du moment de co-créativité. Dans tous les cas, la labellisation INS'pir induit une coordination de l'accompagnement par HDFID de la façon suivante :

- Soit l'organisateur accompagne lui-même les équipes. HDFID fera un point régulier avec l'organisateur pour proposer le cas échéant des compléments (conseil technique spécifique etc.)
- Soit l'organisateur confie cette mission à une structure de son écosystème, et de la même manière HDFID fera un point régulier sur les avancées des idées, équipes.
- Soit l'organisateur confiera l'ensemble de l'accompagnement des équipes à HDFID.

Dans les 2 premiers cas, l'accompagnement ne pourra pas être retenu dans l'assiette subventionnable par la Région. Dans tous les cas, l'organisateur doit se positionner en catalyseur de l'émergence de projets (détecter des projets tout

au long de l'année, comprendre et fédérer son écosystème, mettre en réseau ses acteurs et communiquer avec les publics, en lien avec l'écosystème local souhaité par l'organisateur).

## MODALITES ET MONTAGE DE DOSSIER DE LABELLISATION :

### Labellisation sans financement :

Permet de disposer du même accompagnement, à la fois pour l'événement (ingénierie, communication etc.) et les idées afin qu'elles se transforment en projet.

- Contacter le plus en amont possible la Mission Transition Numérique
- Constituer une fiche descriptive en répondant aux questions de l'appel à projet (guide p 5-6)
- Signer la Charte INS'pir (page 7)
- Faire valider la cohérence de votre action avec la stratégie numérique votée par l'intercommunalité (courrier/mail)

Envoyer le tout par mail à Emeline GASNIER Responsable de projet– [emeline.gasnier@hautsdefrance.fr](mailto:emeline.gasnier@hautsdefrance.fr)

### Labellisation avec financement :

Contactez le plus en amont possible la Mission Transition Numérique. L'idéal est de se faire aider dans le montage de son opération et de sa demande 4 à 6 mois avant l'évènement.. Rédiger le dossier en suivant les indications de l'appel à projet (guide p 5-6). Exemple de dossier technique à disposition.

Avant de déposer le dossier sur la plateforme dématérialisée des demandes d'aide de la Région :

<https://aidesenligne.hautsdefrance.fr/sub/extranet/dispositif-consulter.sub?sigle=INSP>

### Il faut vérifier avec la MTN que votre structure dispose d'un compte tiers

Le dossier déposé sur la plateforme doit comporter obligatoirement :

Dans la partie Tiers :

- Un RIB
- Une délégation de signature, le cas échéant
- Pour les associations : les statuts et Charte sur le respect de la laïcité signée par le responsable légal,

Dans la partie INSP :

- D'un courrier de demande de subvention et labellisation signée du responsable légal,
- D'un budget dépenses-recettes équilibré (avec la précision TTC ou HT) (cf. exemple dans le dossier technique),
- D'un document attestant du régime fiscal du bénéficiaire (récupération ou non de la TVA). Il s'agit généralement de fournir une attestation de non assujettissement à la TVA en cas de dépenses en TTC
- D'un exemplaire de la Charte INS'pir signé du responsable légal,
- D'un dossier technique, répondant aux questions ci-dessous (exemple de trame de dossier ci-dessous)
- D'un courrier du territoire sur lequel a lieu l'évènement soutenant la manifestation comme cohérente avec sa stratégie numérique de territoire
- En cas de demande d'avance uniquement, de devis et extrait de comptes bancaires et d'un argumentaire justifiant la demande d'avance.
- Préciser si le projet aura lieu en quartier Politique de la Ville, s'il inclut des publics en Politique de la Ville

Les dossiers doivent être envoyés à :

Monsieur Xavier Bertrand, Président du Conseil régional des Hauts-de-France,

à l'attention d'Isabelle Zeller, directrice de la Mission Transition Numérique, 151 Boulevard Hoover, 59555 Lille Cedex

Votre contact concernant le dispositif « INS'pir » :

- [emeline.gasnier@hautsdefrance.fr](mailto:emeline.gasnier@hautsdefrance.fr)
- Téléphone : 03 74 27 32 16 / 06 07 46 23 85

Les dossiers seront instruits au rythme de leur réception et des commissions régionales.

## GUIDE POUR LE DOSSIER TECHNIQUE

Ci-après sont précisés à la fois les attendus des opérations éligibles à ce dispositif mais aussi les questions constitutives du dossier technique.

<b>POUR RÉPONDRE À L'APPEL À PROJETS « ÉVÈNEMENTS CRÉATIFS INS'pir''</b>	
<b>NATURE DU PROJET</b>	
ATTENDUS	QUESTIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Région souhaite soutenir des événements créatifs de type hackathons, idéathons, start-up week end, boot camps afin de stimuler l'innovation numérique et sociale.</li> <li>• La créativité numérique doit être stimulée par des besoins sociétaux insatisfaits, des défis, garant de l'utilité (donc des marchés) pour ces innovations.</li> <li>• Au-delà des services et produits qui seront imaginés, ces événements visent aussi à fédérer les acteurs, à sensibiliser des territoires ou secteurs quant à l'innovation numérique, aux méthodes créatives...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel type d'événement est-il envisagé ? quels en sont les résultats directs attendus (produits, projets d'entreprises...)?</li> <li>• Quels types de livrables sont attendus ?</li> <li>• Comment, avec qui, sont identifiés les besoins et défis ? Quel processus sera employé pour proposer ces défis aux participants (avant ou au lancement de l'événement) ?</li> <li>• Quels effets sont attendus sur territoires ou les dynamiques sectorielles ?</li> <li>• Comment cet événement pourra contribuer à fédérer les acteurs numériques, faciliter le croisement avec les acteurs thématiques, révéler des talents ou promouvoir les méthodes créatives ?</li> </ul>
<b>PORTAGE, PARTENARIATS</b>	
ATTENDUS	QUESTIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces événements historiquement perçues comme des opérations de « geeks » doivent désormais être considérées comme des laboratoires d'innovation irriguant, digitalisant, transformant les dynamiques sectorielles ou territoriale, insufflant un esprit d'entreprises et de créativité dont les fruits doivent dépasser les résultats immédiats des événements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels partenaires seront impliqués et avec quels rôles ?</li> <li>• Quand et où sera organisé cet événement ? quelle en sera la portée ?</li> <li>• Comment cet événement s'intègre-t-il dans les stratégies thématiques concernées ?</li> <li>• Comment cet événement s'intègre-t-il dans l'écosystème (partenaires) et la stratégie numérique locale (votée ou en élaboration) ?</li> </ul>
<b>MÉTHODES CRÉATIVES</b>	
ATTENDUS	QUESTIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce type d'événement intense à visée créative n'est pas simple à concevoir, organiser et surtout à animer. Il convient donc de professionnaliser l'équipe mobilisée.</li> <li>• L'esprit de l'innovation sociale nécessite l'implication des usagers dans la co-définition des services ou produits.</li> <li>• Cet esprit implique aussi les rencontres pluridisciplinaire pour enrichir et aborder les idées sous divers angles (numérique, domaine concerné, marketing, design, commerce...).</li> <li>• Pour être créatifs, ces événements doivent créer des conditions matérielles propices (capacité des salles, ordinateurs, wifi, post-it ou tableaux, restauration, hébergement, chauffage, transports...),</li> <li>• Les méthodes favorisant l'innovation ouverte sont à privilégier dans une logique de biens communs, en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel est le déroulé prévisionnel de l'événement (pouvant inclure des phases amont et aval) ?</li> <li>• Allez-vous recourir (si oui le faire apparaitre aux dépenses) à des prestataires extérieurs ou partenaires et pour quelles tâches ?</li> <li>• Quels types de coachs, mentors ou experts pensez-vous mobiliser pour aider les équipes ?</li> <li>• Quels types d'acteurs seront associés au jury ?</li> <li>• Comment imaginez-vous impliquer des usagers (directs ou indirects) dans ces temps créatifs ?</li> <li>• Comment allez-vous assurer la mixité et la pluridisciplinarité des groupes ?</li> <li>• Comment allez-vous promouvoir cet événement afin d'y associer les participants ciblés ?</li> <li>• Que prévoyez-vous en termes d'organisation matérielle et logistique ?</li> </ul>

code ouvert pour contribuer à développer l'innovation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment imaginez-vous rendre ré-employables ou diffusables les idées émergées ?</li> <li>• Comment anticipez-vous le suivi des groupes au lendemain de l'événement ?</li> </ul>
--	--

### AIDES

ATTENDUS	QUESTIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les moyens mobilisables sont à la fois du conseil, de la mise en relation via les agents régionaux, mais aussi un soutien par l'octroi d'un label et par une subvention maximale de 50% plafonnée à 12.500 € de part Région.</li> <li>• L'aide régionale implique un effort pour faire connaître ce soutien (usage de #INSpir @hautsdefrance) dans la communication, notamment via les réseaux sociaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle structure sera porteuse de l'opération (administrativement, nom, responsable légal, équipe projet) ?</li> <li>• Au travers du tableau dépenses-recettes équilibré fournit, faire un lien explicite entre les montants, types de dépenses et les aspects clefs de l'organisation ?</li> <li>• Comment allez-vous promouvoir cet événement ? Comment allez-vous faire connaître l'appui régional ?</li> <li>• Quels indicateurs (chiffrés) vous donnez vous comme moyens de vérifier l'atteinte de vos objectifs (en termes de résultats, d'impacts, immédiats ou à quelques mois) ?</li> </ul>



Région  
Hauts-de-France

# Charte du dispositif "INS'pir"

## Innovation numérique et sociale - projet d'initiative régionale

L'innovation numérique et sociale consiste à élaborer collectivement, via l'ensemble des outils et pratiques numériques, des réponses nouvelles à des besoins sociétaux non satisfaits dans les conditions actuelles du marché.

Les candidats postulant au dispositif INS'pir s'engagent à :



**1** Partir de l'expression des besoins exprimés par les habitants / usagers pour mettre le numérique au service de la recherche de solutions innovantes



**2** Associer, dès l'amont les usagers et parties prenantes pour co-construire, enrichir et fonder la recherche de solutions appropriables et viables



**3** Employer des méthodes favorisant les rencontres, la transversalité, la multidisciplinarité, notamment en privilégiant des approches collaboratives



**4** Envisager le plus possible les modèles économiques innovants et hybrides, facilitant les co-interventions



**5** Privilégier la recherche de valeur plus par l'usage que par le produit



**6** Favoriser la logique d'innovation ouverte en prévoyant leurs conditions de partage, de reproductibilité et de diffusion



**7** Reconnaître le droit à l'échec inhérent à ce type de processus et capitaliser l'ensemble des expériences

L'objectif de cette nouvelle politique est d'accompagner et stimuler les projets d'innovation numérique et sociale émanant du territoire, au travers d'un processus en quatre étapes :

- émergence d'idées - stimulation par les rencontres
- passage de l'idée au projet – conseil pour passer de l'idée au projet
- preuve de concept - soutenir par des expérimentations
- valorisation – mobilisation des partenaires pour que le projet s'émancipe, se transforme et se développe.

Cette charte est publiée sous licence creative commons CC BY-NC-SA

